



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe Centre-Val de Loire

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 25 août 2023

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

à

Monsieur le Préfet du Cher
Place Marcel-Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES Cedex

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement concernant le permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque à Méry-sur-Cher

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 14 juin 2023

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 14 août 2023

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Monsieur le Président de la Mission
Régionale d'Autorité
Environnementale Centre-Val de
Loire
DREAL Centre-Val de Loire
5 avenue Buffon - CS 96407
45064 ORLÉANS CEDEX 2

Montpellier, le 28 août 2023

Objet : Réponse à l'absence d'avis MRAe – Instruction PC n° 018 150 22 V0007

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire d'un projet de centrale photovoltaïque située sur la commune de Méry-sur-Cher Lieu-dit « La Grande Perrière », enregistrée sous le numéro PC 018 150 22 V0007, la saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale est intervenue en date du 14 juin 2023.

Nous prenons acte de l'absence d'avis du 14 août 2023, publié sur le site de la MRAe sous la référence MRAe 2023APCVL84.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Julien PICART

Directeur Développement Centrale au Sol